

## Compte-rendu de la réunion

### du Conseil Municipal

du 6 décembre 2012

#### **1) Communauté de Communes de Brocéliande - transfert de la compétence "jeunesse"**

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande et suite à la délibération du 8 octobre 2012 du Conseil Communautaire, il est proposé à l'Assemblée de débattre sur le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande et plus particulièrement le transfert de la compétence "jeunesse".

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative et délégué communautaire chargé de la jeunesse, présente la position des élus communautaires et les raisons de leur opposition à ce projet.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Brocéliande, il existe de nombreux services pour la jeunesse sans pour cela avoir besoin des services de la Communauté.

Malgré plusieurs réunions avec Monsieur AUBIN, Président de la Communauté de Communes de Brocéliande et les différents partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse sur le territoire de la commune, il reste trop d'incertitudes quant au devenir des structures existantes tant privées que publiques.

En cas de transfert de compétence, il y aurait mise à disposition du personnel communal, les deux animateurs ne sont pas favorables à cette perspective.

Monsieur DURAND rappelle comme lors du conseil communautaire du 8/10/12, que la Communauté de Communes de Brocéliande a aujourd'hui une compétence "jeunesse" :

*"Il appartient de se prononcer sur l'intégration de cette compétence jeunesse dans les statuts communautaires en remplacement de la compétence libellée comme suit :*

*- conduite d'actions d'information et d'animation auprès de la jeunesse par l'administration d'un Point-Information-Jeunesse en lien avec les partenaires.*

*- accompagnement des associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser un développement harmonieux et équitable des actions jeunesse dirigées vers les communes de la Communauté"*

Monsieur Roger RIBAUT, au nom des élus de Bréal Autrement, regrette l'absence du Président de la Communauté de Communes de Brocéliande ou de l'un de ses représentants pour présenter ce dossier au Conseil Municipal.

Les élus de Bréal Autrement se sont abstenus. Le Conseil Municipal, à la majorité par 20 voix, se prononce "contre" ce transfert de compétence considérant que la compétence actuelle exercée par la Communauté de Communes de Brocéliande est suffisante mais il reste ouvert à des réflexions pour améliorer le dialogue avec les services existants.

#### **2) Dénomination de rues – rond-point de la rue de Saint-Thurial et zone du Hindré**

Suite à la réalisation des travaux de voirie : le rond-point de la rue de Saint-Thurial et la zone du Hindré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les dénominations des rues suivantes :

\* le rond-point de la rue de Saint-Thurial :

- "rond-point de Chauny",

\* la zone du Hindré :

- "rue du Clos Long",

- "rue du Clos de la Croix",

- "impasse du Grand Clos".

### **3) Rétrocession de voies et réseaux - lotissement "Le Pavail"**

Le lotissement "Le Pavail" a été approuvé le 14 mai 2008. Aujourd'hui, les 74 lots sont vendus, il reste encore quelques lots en cours de construction.

La Société ACANTHE propose de rétrocéder gratuitement l'ensemble des voies et réseaux du lotissement à la Commune. La réception des travaux de voirie du lotissement est programmée.

La Commune souhaite ouvrir la voie entre le lotissement "Le Pavail" et le lotissement "Le Champ Carré" dans le cadre des travaux de réaménagement du centre bourg.

Les espaces verts ne seront terminés qu'au printemps prochain, leur rétrocession à la Commune sera vue après leur complet achèvement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition à titre gratuit des voies et réseaux du lotissement "Le Pavail" auprès de la Société ACANTHE constitués par les parcelles cadastrées section AS n° 300, n° 301 et section AT n° 363 représentant une superficie totale de 7 411 m<sup>2</sup>. Cette rétrocession sera accompagnée des réserves émises lors de la réception des travaux. Les frais de notaires seront pris en charge par le lotisseur.

### **4) Aménagement de la rue de Bruz (RD 36), rue de Montfort, rue Jeanne d'Arc et rue du Calvaire (RD 62) - convention avec le Département**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre bourg ont pour projet la sécurisation et l'aménagement de la rue de Bruz (RD 36), de la rue de Montfort, de la rue Jeanne d'Arc et de la rue du Calvaire (RD 62). Ce projet impactant le domaine public routier départemental, il y a lieu de définir les conditions techniques, administratives et financières de ces aménagements par une convention entre le Département et la Commune.

Dans ces aménagements, la couche de roulement en enrobés sera prise en charge par le Département sous forme d'une aide financière à hauteur de 7,45 € par m<sup>2</sup>. La surface totale maximale prise en compte sera de 2 630 m<sup>2</sup>, soit une aide financière d'un montant maximal de 19 600 €. Elle sera versée après la réception des travaux au prorata du constat des surfaces traitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département.

### **5) Budget Principal - décision modificative n° 3**

Afin de transférer les opérations effectuées en régie en opérations d'investissement sur l'exercice 2012, il sera proposé un réajustement des crédits pour certaines inscriptions budgétaires.

Les travaux en régie réalisés en cours d'année par le personnel communal concernent les opérations suivantes :

- aménagement de la Maison des Associations : 13 660,22 €,
- aménagement des WC du Pavail : 11 875,88 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative au Budget Principal.

### **6) Budget Principal - décision modificative n° 4**

En cette fin d'année, M. le Maire et M. Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, proposeront à l'assemblée de réajuster quelques inscriptions budgétaires pour financer les opérations en cours et celles du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (Extension école primaire, aménagement du centre bourg, parking du cinéma et modernisation de voirie).

Ces dépenses seront équilibrées par des réajustements de crédits non utilisés en fonctionnement.

Il est préconisé de réajuster les inscriptions en recettes (excédent des budgets annexes, droits de mutation) avec les versements réels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative au Budget Principal.

### **7) Budget annexe "Les Frêches II" - décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative afin de réajuster quelques inscriptions budgétaires pour terminer les opérations en cours et autorise la clôture de ce budget annexe.

### **8) Repas des aînés - fixation de la participation 2013**

Madame Patricia VERDAN, Adjointe aux Affaires Sociales, annonce la date du samedi 26 janvier 2013 pour le repas des aînés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 16,50 € la participation de chaque convive pour ce repas.

#### **9) Personnel communal - enveloppe budgétaire prime de fin d'année**

L'ensemble des agents de la collectivité bénéficie chaque année avec le versement du traitement de décembre d'une prime de fin d'année depuis décembre 1984.

Le montant de la prime est calculé pour les temps non complet, au prorata du temps de travail (moyenne pondérée de l'agent plus les heures complémentaires effectuées au cours de l'année).

Pour les agents arrivés au cours de l'année, elle est calculée au prorata du temps de présence dans la collectivité.

Les arrêts de travail n'ont pas d'incidence sur le montant de la prime.

La prime est réévaluée chaque année en fonction de la valeur du point.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, l'enveloppe budgétaire maximum à 29 000 € nécessaire pour le versement de la prime de fin d'année en décembre 2012 (crédits prévus au Budget Primitif 2012).

### **POUR INFORMATION**

Messieurs HEBERLE et BERTHELOT ont informé le Conseil Municipal de la réunion publique du 4 décembre 2012 ayant pour objet la présentation par l'Association AFRA d'une éventuelle édition 2013 du Festival du Roi Arthur.

Pour des raisons financières et exceptionnellement ce festival se déroulera sur le terrain stabilisé du Complexe Sportif. Aucun riverain présent ne s'est opposé à cette manifestation.

Monsieur DURAND souhaitant connaître l'avis de l'Assemblée avant d'autoriser les organisateurs à poursuivre leurs démarches. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réédition du Festival du Roi Arthur en 2013.

Affiché le 7 décembre 2012

Le Maire,

J. DURAND